

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 154
N° 12 - Numera Taac**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 11
no Mati 2005

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - B.P. 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 4 CM du 9 mars 2005 portant nomination de M. Edwin Tauraa en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité	92
Arrêté n° 5 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre des postes et télécommunications et des sports, chargé des nouvelles technologies de l'information	92
Arrêté n° 7 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du vice-président, ministre du tourisme et des transports aériens, chargé de la communication et de la cohérence de l'action gouvernementale, porte-parole du gouvernement.	93
Arrêté n° 10 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	93
Arrêté n° 11 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre de la mer, chargé de la promotion et de la valorisation des pêches	93
Arrêté n° 12 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre du développement des archipels.	94
Arrêté n° 13 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre de la jeunesse, de la culture et du patrimoine, chargé de la sensibilisation à l'art contemporain	94
Arrêté n° 14 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre de la santé, chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle	94
Arrêté n° 15 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de la promotion des énergies renouvelables et des mines.	95

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 4 PR du 9 mars 2005 portant délégation de signature à M. Bruno Peaucellier, chef du service des relations internationales	95
---	----

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 4 CM du 9 mars 2005 portant nomination de M. Edwin Tauraa en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité.

NOR : SAS0500495AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 88-5 AT du 1er février 1988 portant organisation du service d'accueil et de surveillance, complétée et modifiée par la délibération n° 95-185 AT du 26 octobre 1995 ;

Vu l'arrêté n° 396 CM du 20 mars 1989 portant organisation du service d'accueil et de surveillance, complété et modifié par l'arrêté n° 57 CM du 20 janvier 1994 ;

Vu l'arrêté n° 464 CM du 22 avril 1991 portant nomination de M. Thierry Hargous en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 mars 2005,

Arrête :

Article 1er.— M. Edwin Tauraa est nommé chef du service d'assistance et de sécurité durant les congés de M. Thierry Hargous.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 5 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre des postes et télécommunications et des sports, chargé des nouvelles technologies de l'information.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des postes et télécommunications et des sports, chargé des nouvelles technologies de l'information,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 mars 2005,

Arrête :

Article 1er.— M. Alain Michon est nommé directeur de cabinet du ministre des postes et télécommunications et des sports, chargé des nouvelles technologies de l'information.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre des postes et télécommunications
et des sports,*
Emile VERNAUDON.

ARRETE n° 7 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du vice-président, ministre du tourisme et des transports aériens, chargé de la communication et de la cohérence de l'action gouvernementale, porte-parole du gouvernement.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du tourisme et des transports aériens, chargé de la communication et de la cohérence de l'action gouvernementale, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 mars 2005,

Arrête :

Article 1er.— M. Georges Peni est nommé directeur de cabinet du vice-président, ministre du tourisme et des transports aériens, chargé de la communication et de la cohérence de l'action gouvernementale, porte-parole du gouvernement.

Art. 2.— Le vice-président, ministre du tourisme et des transports aériens, chargé de la communication et de la cohérence de l'action gouvernementale, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le vice-président,
ministre du tourisme
et des transports aériens,
Jacqui DROLLET.*

ARRETE n° 10 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 mars 2005,

Arrête :

Article 1er.— M. Michel Daubet est nommé directeur de cabinet du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Jean-Marius RAAPOTO.*

ARRETE n° 11 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre de la mer, chargé de la promotion et de la valorisation des pêches.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la mer, chargé de la promotion et de la valorisation des pêches,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 mars 2005,

Arrête :

Article 1er.— Mme Augustine Shan Sei Fan est nommée directrice de cabinet du ministre de la mer, chargé de la promotion et de la valorisation des pêches.

Art. 2.— Le ministre de la mer, chargé de la promotion et de la valorisation des pêches, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la mer,
Keitapu MAAMAATUALAHUTAPU.*

ARRETE n° 12 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre du développement des archipels.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du développement des archipels,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 mars 2005,

Arrête :

Article 1er.— Mme Patricia Lichon est nommée directrice de cabinet du ministre du développement des archipels.

Art. 2.— Le ministre du développement des archipels est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du développement
des archipels,*
Louis FREBAULT.

ARRETE n° 13 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre de la jeunesse, de la culture et du patrimoine, chargé de la sensibilisation à l'art contemporain.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la jeunesse, de la culture et du patrimoine, chargé de la sensibilisation à l'art contemporain,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 mars 2005,

Arrête :

Article 1er.— M. Jean-François Cauvin est nommé directeur de cabinet du ministre de la jeunesse, de la culture et du patrimoine, chargé de la sensibilisation à l'art contemporain.

Art. 2.— Le ministre de la jeunesse, de la culture et du patrimoine, chargé de la sensibilisation à l'art contemporain, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la jeunesse,
de la culture et du patrimoine,*
Tauhiti NENA.

ARRETE n° 14 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre de la santé, chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 mars 2005,

Arrête :

Article 1er.— M. Gilles Soubiran est nommé directeur de cabinet du ministre de la santé, chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle.

Art. 2.— Le ministre de la santé, chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de la santé,
Pia FAATOMO.

ARRETE n° 15 CM du 9 mars 2005 portant nomination du directeur de cabinet du ministre de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de la promotion des énergies renouvelables et des mines.

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et des aéroports, chargé de la promotion des énergies renouvelables et des mines,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des membres du gouvernement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 mars 2005,

Arrête :

Article 1er.— M. Georges Chavez est nommé directeur de cabinet du ministre de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de la promotion des énergies renouvelables et des mines.

Art. 2.— Le ministre de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de la promotion des énergies renouvelables et des mines, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'équipement,
des transports terrestres et maritimes,
des ports et aéroports,
James Narii SALMON.*

**ARRETES DU PRESIDENT
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES**

PRESIDENCE

ARRETE n° 4 PR du 9 mars 2005 portant délégation de signature à M. Bruno Peaucellier, chef du service des relations internationales.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi

n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 177 PR du 13 février 2002 modifié portant création du service des relations internationales ;

Vu l'arrêté n° 353 CM du 20 mars 2003 portant nomination de M. Bruno Peaucellier en qualité de chef du service des relations internationales ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 concernant la signature du courrier ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Bruno Peaucellier, chef du service des relations internationales, à l'effet de signer au nom du Président de la Polynésie française, dans la limite de ses attributions :

- 1° Les actes courants et les correspondances définis aux paragraphes 1.1 et 1.2 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 ;
- 2° Les actes suivants relevant de la gestion du personnel placé sous son autorité :
 - congés de toute nature et permissions exceptionnelles, à l'exclusion des congés administratifs ;
 - notation primaire du personnel ;
 - propositions de bonifications ou de réductions pour les avancements d'échelon ;
 - sanctions disciplinaires de premier groupe (avertissements et blâmes), à l'exception des blâmes attribués aux agents de catégorie 1 ;
 - certificats de travail et attestations de salaire ;
- 3° Les actes d'engagement, de liquidation, de certification du service fait et toutes pièces justificatives des dépenses imputées sur les crédits du budget de la Polynésie française qui lui sont attribués ;
- 4° Les ordres de déplacement ainsi que les réquisitions de passage et de bagages y relatifs, pour les agents du service, s'agissant des missions à l'intérieur de la Polynésie française.

Art. 2.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Peaucellier, délégation de signature sera donnée à Mlle Nadège Klein.

Art. 3.— Le chef du service des relations internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mars 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix T.T.C.)

- CODE DES IMPOTS.....	4.017 F CFP
- TARIF DES DOUANES.....	5.724 F CFP
- Table chronologique (année 2002)	1.473 F CFP
- Code du travail (édition 2004)	3.975 F CFP
- Statut de la Polynésie française (J.O.P.F. n° 2 N.S. du 12 mars 2004)	286 F CFP
- Code de l'environnement (J.O.P.F. N° 1 N.S. du 27 février 2004) (broché).....	890 F CFP
- Budget général du territoire année 2004.....	2.936 F CFP
- Code des impôts (édition août 2003)	3.710 F CFP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1)	725 F CFP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française.....	954 F CFP
- Statut de l'autonomie de la Polynésie française (Mise à jour au 1er janvier 2002)	2.364 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	696 F CFP
- Budget Général du territoire et Budget des Comptes spéciaux - année 2003	2.343 F CFP
- Convention collective des assurances	334 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics	949 F CFP
- Convention collective du commerce	530 F CFP
- Convention collective du gardiennage	355 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie des îles.....	588 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie de Tahiti	705 F CFP
- Convention collective de l'industrie	435 F CFP
- Convention collective du nettoyage	413 F CFP
- Code de l'Education (J.O.P.F. n° 3 N.S. du 25 août 2000)	445 F CFP
- Code pénal (J.O.P.F. n° 8 N.S. du 2 août 1996)	382 F CFP
- Code de procédure pénale (J.O.P.F. n° 9 N.S. du 16 août 1996)	710 F CFP
- Code de procédure civile (broché)	636 F CFP
- Code des douanes (édition janvier 2001)	2.184 F CFP
- Répertoire général des textes promulgués au B.O.E.F.O. et J.O.P.F. de 1843 à 1996 (Mise à jour)	3.445 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
Tome 2 : Statut particulier (mise à jour au 31 mars 2002)	2.756 F CFP
Tome 3 : Filière santé.....	1.675 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1995).....	2.046 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1996).....	2.115 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1997).....	2.528 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1998).....	2.942 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1999).....	3.222 F CFP
- Table chronologique (année 2000)	1.261 F CFP
- Table chronologique (année 2001)	1.399 F CFP
- Tarif des douanes (édition février 2001)	6.334 F CFP

Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages

43, rue des Poilus-Tahitiens — B.P. 117- 98713 Papeete — Tél. : 50.05.80 - Fax : 42.52.61
Lundi à Jeudi : 7 h à 15 h et Vendredi : 7 h à 14 h

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie Officielle à compter de Janvier 2004

TARIF en F CFP	T.T.C.	Hors Taxe					
		Nouvelle-Calédonie	France, Andorre et Monaco	Hawaii	U.S.A.	Nouvelle-Zélande	Autres Pays d'Europe
	Polynésie française	Voie aérienne					
Numéro.....	201*	265	325	315	345	335	420
Abonnement 6 mois.....	4.664	5.935	7.880	7.530	8.505	8.255	10.495
Abonnement 1 an.....	8.554	10.785	14.225	13.680	15.465	14.660	19.080

* Frais d'expédition non inclus pour les îles.

